

**Protocole de Montréal
relatif à des substances
qui appauvrissent
la couche d'ozone**

Distr. générale
18 juillet 2023

Français
Original : anglais

Trente-cinquième Réunion des Parties au
Protocole de Montréal relatif à des substances
qui appauvrissent la couche d'ozone
Nairobi, 23–27 octobre 2023

Ordre du jour provisoire

I. Débat préparatoire (23–25 octobre 2023)

1. Ouverture du débat préparatoire :
 - Déclaration d'un(e) représentant(e) du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
2. Questions d'organisation :
 - a) Adoption de l'ordre du jour du débat préparatoire ;
 - b) Organisation des travaux.
3. Questions administratives :
 - a) Budget du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal et rapports financiers ;
 - b) Examen de la composition des organes du Protocole de Montréal en 2024 :
 - i) Membres du Comité d'application ;
 - ii) Membres du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal ;
 - iii) Coprésident(e)s du Groupe de travail à composition non limitée.
4. Reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2024–2026 :
 - a) Rapport complémentaire de l'équipe spéciale sur la reconstitution du Groupe de l'évaluation technique et économique ;
 - b) Prolongation du mécanisme à taux de change fixe pour la période triennale 2024–2026.
5. Domaines d'intérêt potentiels pour les rapports quadriennaux de 2026, y compris la question de la synchronisation avec les rapports sur les solutions de remplacement des hydrofluorocarbones prévus dans la décision XXVIII/2.
6. Injection d'aérosols dans la stratosphère et protection de la couche d'ozone.
7. Techniques de destruction.
8. Substances à durée de vie très courte, dont le dichlorométhane.
9. Questions relatives à l'hydrofluorocarbure 23 (HFC-23) :

- a) Renforcement des processus institutionnels concernant les informations relatives aux émissions de sous-produits du HFC-23 : rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique (décision XXXIV/7) ;
- b) Émissions de HFC-23.
10. Incidences potentielles de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur la consommation d'hydrofluorocarbones pour les Parties du groupe 1 visées au paragraphe 1 de l'article 5 : propositions d'ajustements au Protocole de Montréal (UNEP/OzL.Pro.35/7).
11. Technologies à haut rendement énergétique utilisant des substances à potentiel de réchauffement global faible ou nul : résultats de l'atelier sur l'efficacité énergétique (décision XXXIV/3, par. 4 a)).
12. Responsabilité partagée pour mettre fin au déversement d'appareils inefficaces contenant des réfrigérants obsolètes (décision XXXIV/4).
13. Réduction des émissions de tétrachlorure de carbone (décision XXXIV/6).
14. Questions relatives aux utilisations exemptées prévues dans le Protocole de Montréal :
 - a) Demande de dérogations pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2024 ;
 - b) Utilisations comme produits intermédiaires ;
 - c) Les utilisations du bromure de méthyle pour la quarantaine et les traitements préalables à l'expédition pour lesquelles des solutions de remplacement sont disponibles (décision XXXIV/10, par. 4).
15. Disponibilité future de halons et de leurs solutions de remplacement.
16. Gestion du cycle de vie des réfrigérants.
17. Renforcement des institutions du Protocole de Montréal, notamment pour lutter contre le commerce illicite (décision XXXIV/8).
18. Recensement des lacunes dans la couverture mondiale de la surveillance atmosphérique des substances réglementées et présentation des moyens susceptibles d'améliorer la surveillance (décisions XXXIII/4 et XXXIV/5).
19. Problèmes existants et options envisageables en ce qui concerne la configuration et fonctions futures des comités des choix techniques du Groupe de l'évaluation technique et économique (décision XXXIV/11, par. 1).
20. Examen des candidatures d'expert(e)s présentées par les Parties au Groupe de l'évaluation scientifique et au Groupe d'évaluation technique et économique.
21. Questions relatives au respect et à la communication des données : travaux et recommandations du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal.
22. Nouvelle classification des pays en développement.
23. État de ratification de l'Amendement de Kigali au Protocole de Montréal.
24. Questions diverses.

II. Débat de haut niveau (26 et 27 octobre 2023)

1. Ouverture du débat de haut niveau :
 - a) Déclaration du Président de la trente-quatrième Réunion des Parties au Protocole de Montréal ;
 - b) Déclaration d'un(e) représentant(e) du Programme des Nations Unies pour l'environnement ;
 - c) Déclaration d'un(e) représentant(e) du Gouvernement kényan.
2. Questions d'organisation :
 - a) Élection du Bureau de la trente-cinquième Réunion des Parties au Protocole de Montréal ;
 - b) Adoption de l'ordre du jour du débat de haut niveau ;

-
- c) Organisation des travaux ;
 - d) Vérification des pouvoirs des représentants.
3. Exposés des groupes d'évaluation sur le rapport de synthèse de l'évaluation quadriennale de 2022.
 4. Exposé du Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sur les travaux du Comité exécutif, du secrétariat du Fonds multilatéral et des organismes d'exécution du Fonds.
 5. Déclarations des chef(fe)s de délégation et débat sur les sujets clefs.
 6. Rapport des coprésident(e)s du débat préparatoire et examen des décisions recommandées pour adoption par la trente-cinquième Réunion des Parties.
 7. Lieu et dates de la trente-sixième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
 8. Questions diverses.
 9. Adoption des décisions de la trente-cinquième Réunion des Parties au Protocole de Montréal.
 10. Adoption du rapport de la Réunion.
 11. Clôture de la Réunion.
-